

**Conseil Communal**  
**Séance du 5 mars 2009**

*Etaient présents :*

*MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;*

*COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;*

*MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, ~~SONNET~~, REYTER,*

*LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;*

*GIERENS Bernard, Secrétaire Communal*

**La séance est ouverte.**

**Modification : ajout et suppression de points.**

**Modification du point 4.** Avance récupérable de 15.000 au lieu de 10.000 euros.

**Ajout du point 8.1.** Réfection en urgence de la voirie Jodenville - Poisson-Moulin : approbation du projet et fixation des conditions du marché.

**Suppression du point 12.**

**1. Approbation du budget CPAS – exercice 2009.**

Le Conseil Communal approuve le Budget du CPAS pour 2009 présenté par Monsieur le Bourgmestre en l'absence de Madame Malika SONNET, Présidente du CPAS.

Celui-ci se présente comme suit :

Service ordinaire

Recettes : 499.622,37 €

Dépenses : 499.622,37 €

Service extraordinaire

Recettes : 8.000 €

Dépenses : 8.000 €

Intervention communale ordinaire : 226.000 €.

Il faudra prévoir une augmentation du crédit inscrit au budget communal de 1.000 € (225.000 € + 1.000 €).

## **2. Avis sur compte de Fabrique d'Eglise.**

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur le compte de la Fabrique d'Eglise de Vaux-sur-Sûre pour l'exercice 2007. Celui-ci se présente comme suit :

<b>Fabrique d'Eglise</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Boni</b>	<b>Intervention communale</b>
Vaux-sur-Sûre	31.087,69 €	10.432,68 €	20.655,01 €	10.939,21 €

Raison du boni : par exemple 3000 € de crédit pour le chauffage et dépense : 0.

## **3. Marchés publics : fixation des conditions de marché – Dépenses Extraordinaires Inférieures à 5.500,00 euros (HTVA).**

Comme chaque année, le Conseil Communal marque son accord quant au mode de passation par procédure négociée sans publicité pour les acquisitions faisant l'objet des crédits inscrits à certains articles du budget extraordinaire pour des dépenses limitées à 5.500 € hors TVA et suivant les conditions du projet de délibération qui a pu être consulté.

Utile pour diverses petites acquisitions (matériel, mobilier, ...).

## **4. Octroi d'une avance récupérable de 15.000,00 euros au RAFC Cobreville.**

Pour rappel, il y a déjà eu une même avance de 15.000 € en 2006.

Suivant les mêmes conditions, le Conseil Communal marque son accord quant à l'octroi d'une avance récupérable de 15.000 euros au RAFC Cobreville.

Avance récupérable au moment du rachat subsidié par la commune. Somme liquidée sur base de pièces justificatives et visant des travaux immobiliers.

Respect de la loi de 1983 et dispense de remise des comptes et bilans.

## **5. Garantie d'emprunt pour Interlux.**

Comme cela s'est déjà passé lors de Conseils communaux précédents, le Conseil Communal se porte caution solidaire pour les emprunts contractés par l'Intercommunale Interlux pour le financement d'investissements (Dexia) et de capitaux pensions (ING) en 2008.

Cette garantie se présente comme suit :

- pour la partie investissements activité électricité : 105.786,56 € soit 0,96%,
- pour la partie capitaux pensions activité électricité : 107.178,48 € soit 0,96%.

## **6. Programme Triennal des Travaux 2007-2009 : approbation de la modification (ajout des Travaux d'agrandissement de la Maison Communale).**

Le Conseil Communal approuve la modification du Programme Triennal des Travaux 2007-2009. Le Programme Priennal se présentera donc comme suit pour l'année 2009 :

ANNEE 2009.1	Travaux d'agrandissement de la Maison communale, soit la première priorité
ANNEE 2009.2	Evacuation du déversoir d'orage rue de Marche à Vaux-sur-Sûre
ANNEE 2009.3	Egouttage exclusif rue de Laneuville à Vaux-sur-Sûre
ANNEE 2009.4	Egouttage exclusif rue de la Roye à Sibret
ANNEE 2009.5	Egouttage exclusif rue du Dr Laurent à Sibret

La fiche introduite à la Région Wallonne vise des travaux d'agrandissement (9 à 11 bureaux en plus) ainsi que quelques améliorations comme par exemple l'accès aux personnes à mobilité réduite, la création d'une liaison entre l'Administration communale et le CPAS.

**Objectifs :**

- \* faire passer le personnel du module dans le nouveau bâtiment (6 personnes)
- \* améliorer les espaces du CPAS (2 personnes par bureau) (2 personnes)

Ces travaux seront réalisés suivant les esquisses de la fiche à la condition que les subsides nous soient octroyés soit 60 à 75% de subsides sur 1.002.771 € de travaux d'où une part communale maximale de 400.000 € et ce, comme prévu au budget avec 400.000 € en dépenses et en recettes.

## **7. Acquisition d'un chapiteau : approbation et fixation des conditions du marché.**

Le Conseil Communal marque son accord sur le cahier des charges « Acquisition d'un chapiteau » au prix de 50.000,00 € maximum TVA Comprise.

Procédure négociée sans publicité, 3 consultations, chapiteau de 30m sur 10m en 6 modules de 5 mètres.

A un prochain Conseil Communal, un règlement de mise à disposition sera proposé.

## **8. Intervention d'urgence sur la voirie Sibret – Chenogne : approbation du projet et fixation des conditions du marché.**

*Monsieur Daniel COLLARD, Echevin des Travaux, présente ce dossier.*

Le Conseil Communal marque son accord sur le dossier intitulé « Intervention d'urgence sur la voirie Sibret-Chenogne ». Ces travaux visent notamment l'élargissement de la route Sibret-Chenogne ainsi que l'entretien de la Virée-du-Renard.

Montant estimé des travaux à 230.964,80 € TVA Comprise financé par un subside octroyé par le Ministre Courard pour une somme de 200.000 €.

Procédure de l'adjudication publique.

**8.1. Réfection en urgence de la voirie Jodenville – Poisson-Moulin : approbation du projet et fixation des conditions du marché.**

*Monsieur Daniel COLLARD, Echevin des Travaux, présente ce dossier.*

Le Conseil Communal marque son accord sur le dossier intitulé « Réfection en urgence de la voirie Jodenville – Poisson-Moulin ».

Ces travaux s'imposent en raison de l'état de dégradation très avancé de la voirie, d'un orniérage très important suite au gel, ainsi que des plaintes des riverains et du TEC en particulier.

Montant estimé des travaux à 44.594,55 € TVA Comprise. Procédure négociée sans publicité.

**9. Cession d'une bande de terrain en bordure de la route communale et réalisation de travaux relatifs aux réseaux de communication communale : autorisation (Lotissement LERICHE) à Lescheret.**

Lotissement de 12 lots à bâtir.

Le Conseil Communal marque son accord :

- quant à l'acceptation d'une charge de cession d'une bande de terrain d'une contenance de 24 ca à prendre dans le terrain situé à Lescheret ;
- quant à l'extension des réseaux de distribution d'eau, d'électricité et de télédistribution sur le domaine de la voirie communale ainsi que sur la pose d'un aqueduc pour récolter les eaux résiduaires des stations d'épuration individuelles.

**10. Modification des statuts de l'ASBL « Comité du Contrat de Rivière pour l'Ourthe » : ratification.**

Le Conseil Communal ratifie la légère modification des statuts de l'ASBL « Comité de Contrat de Rivière pour l'Ourthe ». Modification validée par le Collège Communal en sa séance du 3 février 2009.

**11. Assemblée Générale Extraordinaire de la Terrienne du Luxembourg s.c.r.l. : approbation de l'ordre du jour.**

Le Conseil Communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire selon la convocation du 19/02/2009.